



CONGREGATIO
PRO INSTITUTIS VITAE CONSECRATAE
ET SOCIETATIBUS VITAE APOSTOLICAE

Cité du Vatican, le 22 juin 2016

Prot. n. DD 2069-1/86

Chères Sœurs et Chers Frères,

Comme vous le savez, ce Dicastère pour les Instituts de vie consacrée et les Sociétés de vie apostolique s'emploie depuis plusieurs années à accompagner la Famille Saint Jean dans laquelle se rassemblent vos trois Instituts. Il était en effet nécessaire de clarifier des questions apparues ces dernières années à l'occasion des difficultés que vous avez rencontrées : la crise vécue dans l'Institut des Sœurs Contemplatives qui a abouti douloureusement en 2009 à de très nombreux départs, malgré l'assistance de deux Délégués pontificaux successifs ; les interrogations qui arrivaient depuis plusieurs années à notre Dicastère sur l'accueil des candidats, la formation et l'enseignement ; l'inquiétude devant la conduite affective de certains Frères et enfin, certains témoignages survenus après le décès de votre Fondateur, le Père Marie Dominique Philippe, en 2006. Sur toutes ces questions, nous avons entamé un dialogue confiant avec vos Supérieurs et nous avons en notre possession les rapports des Évêques d'Autun et de Lyon et ceux des Commissaires Pontificaux. Il y a un an, ce Dicastère a nommé, avec l'assentiment de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, Monseigneur François BLONDEL comme Commissaire apostolique. Il a rempli sa mission avec une grande compétence et un dévouement remarquable, dont nous lui sommes profondément reconnaissants. Il nous a régulièrement rendu compte de sa mission et nous a adressé un Rapport détaillé, objectif et précis.

Le Commissaire pontifical a souligné d'emblée l'accueil confiant qu'il a reçu de votre part, il a pu rencontrer de nombreuses personnes et consulter les documents nécessaires. Ce Dicastère a donc jugé qu'il pouvait maintenant vous adresser cette

lettre pour vous permettre de vivre une nouvelle étape dans votre suite du Christ Jésus. Les points d'attention qu'elle contient vous sont adressés en commun puisque c'est une particularité de vos trois Instituts d'être juridiquement distincts mais de partager, avec des accents particuliers à chacun, le même charisme et parce que vous avez le même Fondateur.

1. Le socle commun de vos trois Instituts, votre charisme de fondation, tel que vous l'exprimez dans vos textes et que vous vous efforcez avec générosité de le vivre, est un patrimoine spirituel fécond pour chacun de vous et pour l'Église. Le patronage commun de l'Apôtre Saint Jean et de la Vierge Marie marque d'une belle façon la suite du Christ que vous vous proposez de vivre. L'insistance sur l'oraison personnelle, la vie fraternelle et communautaire, le souci de l'annonce de l'Évangile et l'importance donnée à l'étude dans la recherche de la vérité, sont des exigences qui rejoignent positivement les conditions de la foi aujourd'hui.

Il est de votre responsabilité de veiller à ce que *ce capital spirituel profite à la fois aux membres de votre famille et au bien de tout le Corps du Christ*. (L.G. n° 43). Les Chapitres de vos Instituts, l'échange entre vos responsables dans le Conseil de Famille, l'écoute mutuelle et la qualité de la vie évangélique et fraternelle dans vos prieurés permettent cet approfondissement. Les « signes des temps » que l'Église nous demande de discerner dans les changements de la société vous permettent aussi de décider certaines adaptations. Ceci dans une collaboration franche et confiante avec les Pasteurs des Églises particulières où vous êtes établis (*id.*, n° 45).

Votre projet de vie veut allier l'esprit monastique et la finalité apostolique. Le lien de ces deux aspects demande discernement et vigilance. Dans ce domaine, les Sœurs Contemplatives doivent préciser les conditions de la clôture, veiller à une certaine stabilité même si les prieurés ne sont pas des monastères, être attentives à se donner des moments de partage spirituel communautaires.

Que des jeunes puissent être appelés à la vie religieuse dans votre Famille est un bien pour eux et pour l'Église. Mais l'expérience nous montre combien il est nécessaire d'avoir des responsables bien formés, de respecter les étapes sans se précipiter, d'assurer aux postulants et aux novices une vraie liberté personnelle et une formation spirituelle intégrant la tradition de l'Église sans commencer trop vite la formation philosophique. Ceci n'a pas toujours été le cas et de nombreuses fragilités se sont manifestées quelques années plus tard conduisant à des départs qui blessent durablement les personnes. Il faut être vigilant.

Votre croissance a été très rapide et vous avez répondu avec générosité à des appels dans de multiples horizons. Parfois en sous-estimant les problèmes culturels

et la vie des Églises particulières. Une fragilité s'est souvent manifestée là encore dans le domaine de la persévérance. Vous devez, en vous inspirant de l'expérience de nombreux Instituts internationaux, trouver un équilibre : lieux de noviciat et de formation, structures régionales ou de vicariats, souci de chaque personne dans sa capacité à des assignations diverses.

2. La « recherche de la vérité » par une place donnée à l'étude et une réflexion intellectuelle de qualité est une des dimensions de votre charisme, non seulement pendant la formation initiale mais d'une façon continue tout au long de la vie de chacun, étude personnelle et communautaire, plans de travail donnés par les Supérieurs. C'est une réponse juste à un besoin de l'annonce de l'Évangile et de la pensée de l'Église dans la société actuelle, exigeante et compétente, pour assurer les chrétiens dans leur foi. À une époque tentée par le fidéisme et le relativisme, il y a là une origine légitime à votre fondation et qui doit durer. Votre Fondateur a été très sensible à cet enjeu, par son propre itinéraire de professeur de philosophie d'une qualité reconnue dans son ordre religieux d'origine et dans l'université et il est resté présent aux milieux intellectuels de manière positive.

Mais des limites sont apparues. D'abord, le Père Marie Dominique Philippe est resté très (trop) longtemps quasiment le seul enseignant, et ceci en toutes disciplines, jusqu'à devenir même le « Maître » de la pensée. Ensuite, il a privilégié la philosophie (et d'une manière quasi exclusive, celle d'Aristote et de Saint Thomas) de telle façon que les autres disciplines - théologie, exégèse, histoire de l'Église, Conciles, spiritualité - n'avaient pas la place nécessaire et suffisante. On peut noter aussi une grande réticence à l'apport des sciences humaines. Et enfin ce déroulement du cursus n'était pas forcément la porte d'entrée et de formation correspondant à la personnalité de tous les jeunes.

Ces limites sont particulièrement manifestes par la place donnée dès le début et pendant des années à l'enseignement de *l'Amour d'Amitié*. Le choix de ce qui était et reste une expérience humaine féconde pour fonder une réflexion philosophique solide a dépassé le cadre légitime de cette réflexion. Cela n'a pas aidé à la maturité intellectuelle et affective des jeunes et des profès et a pu conduire à une certaine confusion, sans prudence et sans discernement. Cela a même évolué chez certains vers une justification, plus ou moins affirmée, de conduites douteuses dans le domaine de la chasteté, l'amour d'amitié devenant alors une théorie sinon une idéologie. À partir de cette ambiance s'est répandue à l'extérieur de la Famille Saint Jean une image négative laissant soupçonner un enseignement caché.

Ce Dicastère sait que vos Supérieurs sont maintenant très conscients des dérives et qu'ils ont réagi. Il se félicite de l'effort de clarification très précis et

documenté qui a été initié sur l'enseignement de la morale et du thème de l'amour d'amitié, et leur demande de continuer dans cette direction. Il est sensible à la réflexion menée sur la Ratio, à la décision prise d'envoyer les futurs formateurs dans des instituts ou facultés catholiques. Il rappelle que la recherche anthropologique est une dimension dont, certes, vous devez vous préoccuper, mais d'une façon ouverte et pluraliste. Il souhaite que soit mise en place une commission de suivi des réformes à continuer, dans laquelle les responsables de la formation de vos Instituts rencontreront régulièrement des enseignants d'autres Instituts ou de Facultés catholiques.

Enfin, tout en reconnaissant le grand intérêt et la richesse du soutien mutuel entre vos trois Instituts dans ce domaine de la formation ainsi que la responsabilité du Maître des études de l'Institut des Frères dans ce travail commun, ce Dicastère rappelle que chaque Institut doit porter lui-même un certain nombre de projets et de réalisations de formation qui concernent plus directement sa spécificité et décider de choix qui le concerne, de manière autonome et sous la responsabilité de son propre gouvernement.

Ceux et celles qui s'adosseraient à l'enseignement du Père Marie Dominique Philippe pour refuser cette évolution nécessaire dans le domaine du service de la vérité et de la formation se tromperaient et surtout engageraient des jeunes dans une voie sans avenir.

3. La chasteté pour le Royaume des Cieux dont vous faites profession dans la Famille Saint Jean *doit être regardée comme un grand don de la grâce* (P.C., n° 12). C'est un défi dans la société qui est la nôtre ; difficile à relever, demandant humilité, formation, ouverture du cœur, prudence, connaissance de soi, ascèse, tant dans l'étape de formation que tout au long de la vie religieuse, avec alors le soutien *d'une véritable charité fraternelle dans la vie commune* (id).

Nous savons que nous pouvons rendre grâce à Dieu pour tant de fidélités généreuses qui se vivent en ce domaine chez vous. Nous le faisons d'autant plus que vous avez fait l'expérience de votre fragilité et que la grâce a donc été essentielle. Pendant des années, il y a eu un déficit grave de formation et d'attention au sein de votre Famille dans ce domaine de la chasteté. Outre les ambiguïtés déjà signalées de l'enseignement de l'amour d'amitié, le nombre de départs dans les premières années de vie religieuse a manifesté que bien des sujets n'étaient pas *formés de manière à assumer le célibat consacré à Dieu en l'intégrant au développement de leur personnalité* (id). Ce déficit s'est manifesté aussi d'une façon désolante et provoquant le scandale dans la conduite d'un nombre conséquent de Frères : actes de pédophilie pour quelques-uns, conduites gravement contraires à la chasteté pour d'autres plus nombreux, actes

homosexuels, imprudences graves et abus avec le plus souvent de jeunes femmes vis-à-vis desquelles ils étaient en situation de responsabilité. Il est arrivé que la direction spirituelle perde son sens en étant confondue avec une amitié affective même entre Frères et Sœurs.

Ceci est resté dans le silence pendant longtemps. Lorsque des fautes étaient connues, elles étaient traitées avec une indulgence suspecte et les conséquences graves que ces conduites avaient eues sur celles et ceux qui en avaient été victimes n'étaient absolument pas prises en compte.

Le Dicastère reçoit le témoignage clair que cette attitude est maintenant du passé dans la Famille Saint Jean. Les responsables ont pris des mesures claires pour l'accueil et la formation des jeunes. Vous mettez au point les règles de la direction spirituelle dans la ligne de toute la tradition spirituelle où la liberté des personnes et la distinction des rôles doivent être respectées. L'Institut des Frères a édicté des règles très précises pour réagir immédiatement en cas de situations nouvelles. Ce protocole est conforme aux indications du Saint-Siège et des Conférences tant épiscopales que des Supérieurs majeurs en cas d'abus sexuels. Il faut rester fermes et agir avec rigueur. Tout membre ayant eu de telles pratiques doit être sanctionné et écarté de toute charge. L'accueil et l'écoute des victimes et la reconnaissance de leurs droits doivent être respectés.

Dans ce contexte, quelques mois après la mort du Père Marie Dominique en 2006, plusieurs témoignages sont remontés auprès d'autorités ecclésiales sur des déviations dans sa vie affective et sexuelle, concernant des conduites graves initiées puis menées dans la durée auprès de jeunes femmes sous son autorité. Il a fallu vérifier la crédibilité de ceux et de celles qui les portaient. Ce fût fait avec sérieux. D'autres témoignages, moins nombreux concernaient Sœur Alix, première Supérieure générale des Sœurs Contemplatives.

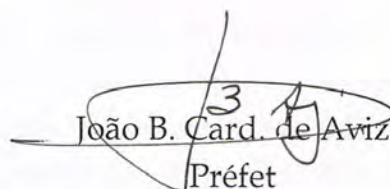
Tout en tenant compte du fait que ces deux personnes sont maintenant décédées et ne peuvent pas exercer un légitime droit à la défense, il relève de la compétence et de la responsabilité de ce Dicastère d'opérer un discernement sur leurs attitudes et leurs actes, qu'en raison du rôle qu'ils ont eu dans la fondation et le développement de la Famille Saint Jean, en soulignant le dynamisme religieux qui est passé par eux, mais aussi en acceptant la possibilité d'ombres éventuelles. Dans ce registre, nous devons constater que l'Église a été saisie de plusieurs témoignages, fiables, clairs et convergents, qui mettent en cause, à tel ou tel moment de leur vie, l'exercice de la vertu de chasteté, avec une réelle gravité. Il serait contraire à la vérité de le nier ou de le passer sous silence. Les membres de la Famille Saint Jean doivent intégrer cela à leur histoire avec humilité et confiance. Ils ont un Fondateur et une première Supérieure générale des Sœurs Contemplatives auxquels ils donnent une

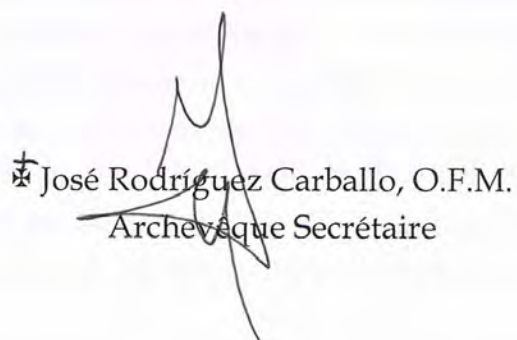
reconnaissance authentique pour l'intuition charismatique que le Seigneur a mise en eux et la passion généreuse avec laquelle ils ont cherché à la développer et à la partager. Une reconnaissance aussi pour de nombreux aspects et la qualité de leur enseignement, ainsi que pour la mise en forme de la vie communautaire et apostolique. Mais il ne faut pas les idéaliser, tant dans leur manière d'exercer l'accueil et le discernement des vocations, où il y a eu beaucoup d'imprudences, que dans tel ou tel mode d'exercice très personnel de l'autorité. Il ne faut pas mettre en avant leur exemplarité dans le domaine de la chasteté. L'admiration sans réserve dont ils ont toujours été l'objet a probablement été nuisible, pour la Famille Saint Jean comme pour eux-mêmes.

Dans le domaine des conseils évangéliques, il convient de noter une difficulté parfois soulignée dans l'exercice de l'obéissance par la prééminence de projets personnels et la référence au « père spirituel » en contre-point d'une demande légitime des Supérieurs. Il faut aussi garder ouverte une réflexion sur la signification actuelle de la mendicité et du recours très large au soutien des familles naturelles dans l'exercice de la pauvreté et le soutien à la vie économique des prieurés.

Tout au long de cette lettre nous avons cherché à vous aider dans la marche vers la sainteté de chacun à la suite du Christ, dans le témoignage fort et simple des prieurés et de toute la Famille Saint Jean dans l'Eglise, à vous encourager à entretenir et à grandir dans la confiance et la collaboration. Nous le souhaitons cordialement et vous redisons notre confiance. Vous pouvez compter sur notre écoute et notre aide.

En confiant la Famille Saint Jean à l'intercession de la Bienheureuse Vierge Marie et de l'Apôtre Saint Jean, nous vous bénissons de tout cœur, ainsi que vos familles et amis, et vous souhaitons Paix et Bien dans le Seigneur.


João B. Card. de Aviz
Préfet


✠ José Rodríguez Carballo, O.F.M.
Archevêque Secrétaire